

REÇU le
26 JUIN 2013
D.R.E.A.L. PAYS DE LA LOIRE

REÇU le
26 JUIN 2013
D.R.E.A.L. S.C.T.E

DREAL Pays de la Loire
SCTE/DEE
À l'attention de M. le préfet de la
région Pays de la Loire

5 rue Françoise Giroud
CS 16 326 - 44263
Nantes Cedex

4 DEE

N/Réf : arrêté SGAR/DREAL du 27 mai 2013
Objet : Recours gracieux

Loiron, le 20 juin 2013

Monsieur le préfet,

Suite à la réunion du 17 juin courant organisée à notre demande par M Gilles, secrétaire général de la préfecture de Mayenne, et à laquelle les services de la DREAL, ont participé, j'ai l'honneur de vous soumettre le présent recours gracieux.

Ce recours concerne notre projet de création d'une zone d'activité, sur la commune de la Gravelle pour laquelle nous avons initié une procédure « au cas par cas ». Par arrêté du 07 mai, vous avez demandé la réalisation d'une étude d'impact.

Le projet de création d'une nouvelle zone d'activité, en extension de l'Écoparc existant, date de plusieurs années. En effet, l'Écoparc, labellisé ISO 14001 est situé sur un terrain avec une pente relativement importante qui limite les possibilités d'implantation sur de grandes surfaces. Les parcelles cessibles sur ce parc sont d'environ 1 à 3 ha ; soit bien en deçà des superficies souhaitées par les contacts que nous avons eu récemment. Le développement économique d'un territoire doit se faire en anticipant les projets, c'est pourquoi la décision de créer un nouveau parc a été prise depuis plusieurs années ; en effet, nous voulons éviter toute rupture dans l'offre à présenter aux entreprises. Malgré cette anticipation, nous avons dû refuser une entreprise importante, par manque de terrain adapté et disponible ; ce qui est fort dommageable pour l'emploi sur notre territoire.

Au vu des contraintes liées à la topographie de l'Écoparc, nous avons initié la création d'un nouveau parc, portant sur une surface totale d'environ 40 ha, dont nous sommes totalement propriétaires. Notre volonté est de viabiliser ces terrains par tranche, tout en ayant une vue globale sur l'ensemble du projet.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LOIRON

Maison de Pays - Espace Tertiaire - 53320 LOIRON
Tél. 02 43 02 19 31 • Fax 02 43 02 15 92
contact@cc-paysdeloiron.fr

Pour ce faire, une étude de faisabilité a été réalisée et a permis de déterminer l'emplacement des différents équipements publics, ainsi que les grands principes d'aménagement et d'intégration de la zone aux portes de l'autoroute. Le projet urbain a été fourni à vos services lors du dépôt de notre dossier.

En 2012, nous avons réalisé le diagnostic archéologique sur environ 20ha ; qui, nous le pensions, permettrait de lever cette contrainte et d'envisager la réalisation d'une première tranche de viabilisation rapide. Cependant, nous avons été soumis à une fouille complémentaire, fouille dont l'impact financier a posé de nombreuses questions. L'appel d'offres sur ce point a permis de lever ces doutes et d'engager les travaux dès juin 2013.

À ce jour, le permis d'aménager est en instance, dans l'attente du dossier d'étude d'impact. Par ailleurs, nous avons obtenu l'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Notre souhait, pour répondre aux demandes d'implantation de nouvelles entreprises, serait que nous puissions mener, en parallèle, l'étude d'impact portant sur l'ensemble du projet, et la viabilisation de la première tranche ; objet du dossier qui vous a été soumis.

Comme nous l'avons signifié au cours de la réunion du 17 juin, nous avons accepté l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre portant sur cette étude d'impact lors du bureau communautaire du 18 juin.

Cette organisation nous permettrait de répondre à notre volonté d'assurer le développement économique de notre territoire tout en prenant en compte les impératifs liés à la réforme des études d'impact.

Je tiens à réaffirmer, par la présente, mon attachement à la préservation de l'environnement tout en assurant un développement économique maîtrisé ; je vous rappelle que l'Ecoparc situé à proximité de la zone des Pavés a été le premier parc du grand ouest à obtenir la labellisation « iso 14001 »

Dans l'attente d'une évolution favorable de ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
Claude LE FEUVRE

